

Feuilleton par l'honorable député de Kamloops,—il s'agit bien de la cause de Clifford Williams, n'est-ce pas?

M. Fulton: C'est exact.

M. Diefenbaker: C'est de cela que nous parlons.

M. l'Orateur: On trouvera cela aux pages 2186 et 2187 du *hansard*. Le ministre de la Justice a répondu assez longuement à la question que lui a posée l'honorable député de Kamloops. Plus tard, avant l'appel de l'ordre du jour, d'autres questions ont été posées en ce qui concerne précisément le même sujet, l'intention étant de mieux comprendre la réponse. Le ministre de la Justice a répondu. Or, la question posée aujourd'hui par l'honorable député est précisément de celles qui ont été posées hier au ministre de la Justice.

M. Diefenbaker: Mais non!

M. l'Orateur: L'honorable député dit non. Pourtant on est allé jusqu'à demander si le Gouvernement serait disposé à intervenir en cette affaire exactement comme il était intervenu dans l'affaire Coffin. Aujourd'hui, l'honorable député revient encore une fois sur le même point pour demander au premier ministre s'il n'examinerait pas de nouveau la question et s'il n'interviendrait pas dans le sens qu'il indique justement lui-même actuellement. Mais le but d'une question est d'obtenir des renseignements, non pas d'en donner. Ce que l'honorable député demande au premier ministre c'est s'il n'examinerait pas la question et s'il n'interviendrait pas dans un sens qu'il indique lui-même.

M. Diefenbaker: Non.

M. l'Orateur: Si. Évidemment, la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce moment est la suivante.

Chaque fois qu'il y a divergence d'opinion entre un député et l'Orateur, il faut attendre au lendemain pour avoir le texte du *hansard*. Le député voudrait-il attendre à demain, pour qu'il soit possible de vérifier le *hansard*? Après cela, nous pourrions continuer à débattre le point en litige. S'il a raison, je lui permettrai de faire tout ce qu'il voudra en conformité du Règlement et si je me trompe, je m'excuserai volontiers. Nous partirons de là.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

DEMANDE D'UNE PIÈCE D'UN DOLLAR POUR COMMÉMORER UN CENTENAIRE DE CETTE PROVINCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Je ne l'ai pas préavisé mais

[M. l'Orateur.]

j'espère qu'il aura plus de facilité à y répondre qu'à certaines autres questions qui ont été posées dernièrement.

A-t-il songé à la frappe d'une pièce d'argent d'un dollar pour commémorer les fêtes du centenaire qui seront célébrées en Colombie-Britannique en 1958?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, différents groupements de la province, mes collègues de la Défense nationale et des Pêcheries, ainsi que d'autres députés des banquettes ministérielles m'ont déjà demandé d'autoriser la frappe d'une pièce d'argent d'un dollar pour commémorer la première découverte d'or en Colombie-Britannique, qui a eu lieu, je pense, en 1858. Ces demandes ont été mises à l'étude mais aucune décision n'a encore été prise par le Gouvernement.

(Plus tard)

M. Roland Michener (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Finances (M. Harris) une question qui se rattache à la question de la pièce d'argent d'un dollar. Le ministre examinera-t-il s'il y aurait lieu de frapper de préférence une pièce d'or pour célébrer la découverte de l'or il y a cent ans?

L'hon. M. Martin: C'est la question importante.

ASSURANCE-SANTÉ

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT AU MAIN- TIEN DU PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Le Gouvernement est-il plus décidé que jamais à ne pas appliquer de programme national d'hygiène tant que six provinces, représentant plus de la moitié de la population du Canada, n'auront pas souscrit à une entente en ce sens? Ou consentirait-il à modifier ce programme, en vue de le mettre en application dès qu'il aura reçu l'assentiment d'une province, quelle qu'elle soit?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Voici la ligne de conduite qui a été exposée à la conférence et aux ministres provinciaux: quand la majorité des provinces, représentant la majorité de la population du Canada, désireront appliquer quelque régime d'assurance à l'égard de l'hospitalisation et des services de diagnostique, le gouvernement fédéral sera disposé à accorder une aide technique et financière relativement à l'application du programme.